Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2025 • Amérique du Sud • Jour 2

Code sujet **25HGGSPJ2AS1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Sujet de dissertation 1 — Le rapport au patrimoine et sa préservation
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet de dissertation 2 — La connaissance, outil de puissance pour les États
1 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de document — L’évolution de la gestion de la forêt française
1 réponses • sujet p. 3–3

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Sujet de dissertation 1

10 points

Le rapport au patrimoine et sa préservation

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 2

> Traiter ce sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et préciser sur la copie le numéro du sujet choisi : « Le rapport au patrimoine se limite-t-il à la seule question de sa préservation ? »

Dissertation — Sujet 1 : « Le rapport au patrimoine se limite-t-il à la seule question de sa préservation ? »

Problématique : Protéger le patrimoine pour le transmettre est essentiel, mais cela suffit-il à définir la relation que les sociétés entretiennent avec leurs héritages, ou faut-il également prendre en compte la manière dont elles les choisissent, les interprètent et les utilisent ?

Plan argumenté :

1. **La préservation est une dimension fondamentale du rapport au patrimoine.** Elle protège des biens menacés de destruction ou de dégradation et rend possible leur transmission aux générations futures. Elle mobilise des acteurs et des moyens parfois internationaux.
2. **Le patrimoine est aussi une construction sociale et un enjeu de mémoire et de pouvoir.** Les sociétés sélectionnent les héritages qu'elles veulent reconnaître et leur donnent un sens. Ces choix peuvent être débattus ou contestés ; le patrimoine peut également être attaqué ou détruit pour ce qu'il symbolise.
3. **Le patrimoine est enfin vivant et fait l'objet d'usages multiples.** Réaffectation, pratiques culturelles et tourisme peuvent contribuer à le faire connaître et à le maintenir, mais ces usages doivent être conciliés avec sa protection.

Rédaction :

Un monument, une œuvre, un paysage ou une pratique peuvent devenir des éléments du patrimoine lorsqu'une société leur reconnaît une valeur et souhaite les transmettre. Cette transmission suppose souvent de les protéger contre les dégradations et les destructions. Pourtant, les sociétés ne se contentent pas de préserver des héritages : elles choisissent ce qu'elles considèrent comme patrimonial, en interprètent la signification et déterminent les usages qu'elles en font. Le rapport au patrimoine se limite-t-il donc à sa préservation ? Si celle-ci constitue une condition essentielle de sa transmission, le patrimoine est également un enjeu de mémoire et de pouvoir, ainsi qu'une réalité vivante dont les usages sont discutés.

En premier lieu, préserver le patrimoine est indispensable lorsqu'il est menacé. Les guerres, les catastrophes, les aménagements et le passage du temps peuvent détruire ou détériorer des biens irremplaçables. Les temples d'Abou Simbel, en Égypte, menacés par la mise en eau liée à la construction du haut barrage d'Assouan, sont déplacés entre 1964 et 1968 lors d'une opération menée avec une importante mobilisation internationale sous l'égide de l'UNESCO. Cette sauvegarde montre que la protection peut nécessiter une coopération et des moyens techniques considérables. Elle suppose aussi un choix : les temples sont conservés, mais ne se trouvent plus à leur emplacement d'origine.

La préservation passe également par l'entretien et la restauration. Après l'incendie de Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, l'État, des professionnels du patrimoine et des donateurs se mobilisent pour restaurer la cathédrale. Protéger un édifice ne consiste toutefois pas seulement à empêcher sa ruine : il faut décider des techniques et des choix de restauration. La préservation est donc essentielle, mais elle implique déjà des arbitrages sur la manière de transmettre le bien.

FormaV - document d'entraînement non officiel

En deuxième lieu, le patrimoine est une construction collective : les sociétés sélectionnent les héritages auxquels elles attribuent une valeur. Cette sélection peut contribuer à façonner une mémoire commune et un récit politique. Le 10 août 1793, le Louvre ouvre au public comme Muséum central des arts. Des œuvres précédemment associées au pouvoir royal sont alors présentées comme un héritage accessible au public. La transformation de collections en patrimoine national ne relève donc pas de la seule conservation matérielle : elle s'accompagne d'un changement de statut et de signification.

Ces choix peuvent être conflictuels, car le patrimoine incarne des mémoires, des identités ou des croyances. En mars 2001, les talibans détruisent les statues monumentales de Bouddha de Bamiyan, en Afghanistan. Cette destruction volontaire rappelle que le patrimoine peut être pris pour cible en raison de ce qu'il représente. À l'inverse, les mobilisations en faveur de biens menacés témoignent de la volonté de préserver des traces du passé. Le patrimoine est ainsi un enjeu de pouvoir : des acteurs peuvent le protéger, se l'approprier, en modifier l'interprétation ou chercher à l'effacer.

Enfin, le patrimoine ne se limite pas à des objets que l'on conserverait à l'identique : ses usages peuvent contribuer à le faire vivre. L'ancienne mine de charbon de Zollverein, à Essen, en Allemagne, fermée en 1986 puis inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2001, a été reconvertie en lieu culturel et de visite. Cette réutilisation permet de maintenir des bâtiments industriels et de faire connaître l'histoire de l'industrialisation et du travail. Un usage nouveau peut ainsi soutenir la conservation et donner une place au patrimoine dans la société contemporaine.

Le patrimoine immatériel illustre également cette dimension vivante. La Convention de l'UNESCO de 2003 concerne la sauvegarde de pratiques et de savoir-faire transmis. Le repas gastronomique des Français est inscrit en 2010 sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel. Il ne s'agit pas de conserver une pratique comme une pièce de musée, mais de favoriser sa transmission et sa continuité. Les usages culturels et touristiques des monuments peuvent, eux aussi, les rendre accessibles et contribuer à leur entretien. Toutefois, une fréquentation excessive ou une valorisation exclusivement commerciale risque de fragiliser les lieux et de réduire leur signification. Il faut donc concilier accès, activités et protection.

Ainsi, le rapport au patrimoine ne se limite pas à sa préservation, même si celle-ci est une condition fondamentale de sa transmission. Il comprend aussi le choix des héritages reconnus, leur interprétation et les usages qui leur donnent une place dans le présent. Préserver le patrimoine conduit donc à réfléchir à ce que l'on transmet, à la manière de le transmettre et aux usages compatibles avec sa sauvegarde.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** Non, le rapport au patrimoine ne se limite pas à sa préservation. Protéger et transmettre les héritages est essentiel, mais les sociétés choisissent également ce qu'elles reconnaissent comme patrimoine, lui attribuent des significations et en déterminent les usages. Le patrimoine est donc à la fois un héritage à sauvegarder, un enjeu de mémoire et de pouvoir, et une réalité vivante dont les usages doivent être conciliés avec sa protection.

Sujet de dissertation 2

10 points

La connaissance, outil de puissance pour les États

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 2

> Traiter ce sujet de dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2, et préciser sur la copie le numéro du sujet choisi : « La connaissance : un outil de puissance pour les États. »

Démarche et plan argumenté

Le sujet porte sur la connaissance au sens large : savoirs scientifiques et techniques, informations stratégiques, données, capacités d'expertise et moyens de les produire et de les diffuser. La puissance d'un État désigne sa capacité à agir, à défendre ses intérêts et à influencer les autres, grâce à des moyens économiques, militaires, diplomatiques et culturels. Il s'agit donc de montrer comment la connaissance renforce ces capacités, sans supposer qu'elle suffise à elle seule à rendre un État puissant.

Problématique : par quels mécanismes la connaissance devient-elle un instrument de puissance pour les États, et quelles limites empêchent les États d'en maîtriser seuls les effets ?

1. **Produire et maîtriser des connaissances renforce les capacités de l'État :** l'expertise améliore l'administration et la décision ; les sciences et les techniques soutiennent l'économie, l'industrie et la puissance militaire.
2. **La connaissance est un enjeu de rivalité et un moyen d'influence :** les États cherchent à protéger leurs savoirs stratégiques, à recueillir des informations sur leurs concurrents et à diffuser leur modèle.
3. **Cette puissance demeure relative et disputée :** elle dépend de moyens matériels, repose sur des réseaux internationaux et des acteurs privés, et peut être limitée par la dépendance, la circulation des savoirs ou la défiance.

La rédaction qui suit développe ce plan en distinguant la production des connaissances, leurs usages par les États et les limites de leur maîtrise.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Sujet choisi : 2.

La connaissance : un outil de puissance pour les États.

Introduction

Connaître un territoire, prévoir les ressources dont il dispose, former des spécialistes ou maîtriser une technologie peut permettre à un État de mieux gouverner, de produire davantage et de défendre ses intérêts. À l'époque contemporaine, cette relation est particulièrement visible dans la compétition scientifique, la maîtrise des données et les enjeux militaires. Mais les connaissances circulent entre pays, entreprises et chercheurs : aucun État ne les contrôle entièrement, et leur possession ne garantit pas à elle seule la puissance.

La connaissance désigne ici les savoirs scientifiques et techniques, mais aussi les informations utiles à l'administration, à l'économie, à la diplomatie et à la défense. La puissance est la capacité d'un État à agir, à défendre ses intérêts et à exercer une influence. On peut donc se demander par quels mécanismes la connaissance devient un instrument de puissance pour les États, et quelles limites empêchent les États d'en maîtriser seuls les effets. Nous verrons d'abord qu'elle accroît leurs capacités d'action, puis qu'elle constitue un enjeu de rivalité et un moyen d'influence, avant de montrer que cette puissance reste relative et disputée.

I. Produire et maîtriser des connaissances renforce les capacités de l'État

Les connaissances permettent d'abord à l'État de mieux administrer et gouverner. Des informations sur la population, les ressources et les territoires aident à organiser les prélèvements, les services publics et les politiques d'aménagement. La cartographie et les statistiques sont ainsi des outils de connaissance, mais aussi des moyens de rendre un territoire plus aisément administrable. Plus généralement, l'expertise scientifique aide les gouvernements à comprendre des problèmes complexes et à préparer leurs décisions. L'État qui dispose d'institutions de recherche, d'administrations compétentes et de personnes formées peut donc mieux mobiliser ses ressources.

La maîtrise des sciences et des techniques nourrit aussi la puissance économique. La recherche permet d'innover, d'améliorer les procédés de production et de créer des secteurs industriels à forte valeur ajoutée. Les États soutiennent donc l'éducation, la recherche et le développement, directement ou en favorisant les entreprises et les établissements scientifiques. Ces capacités peuvent renforcer l'emploi, les exportations et l'autonomie économique. En retour, la richesse produite donne à l'État davantage de moyens pour financer la recherche et former de nouveaux spécialistes : connaissance et puissance économique s'alimentent mutuellement.

Enfin, le savoir scientifique et technique possède une dimension militaire décisive. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis lancent en 1942 le projet Manhattan, qui mobilise des scientifiques et des moyens industriels considérables pour mettre au point l'arme atomique. Les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, en août 1945, révèlent l'importance stratégique de cette maîtrise scientifique. Pendant la guerre froide, la compétition spatiale entre les États-Unis et l'URSS associe recherche, ingénierie et démonstration de puissance : le lancement du satellite soviétique Spoutnik en 1957, puis les premiers pas américains sur la Lune en 1969, attestent que la maîtrise des technologies spatiales a des usages militaires, scientifiques et symboliques. La connaissance ne remplace donc ni l'industrie ni les forces armées, mais elle peut les rendre plus efficaces et accroître leur portée.

II. La connaissance est un enjeu de rivalité et un moyen d'influence

FormaV - document d'entraînement non officiel

Parce qu'elle procure un avantage, la connaissance est au cœur de la compétition entre États. Les gouvernements cherchent à protéger les informations sensibles, à empêcher l'acquisition de technologies stratégiques par leurs concurrents et à recueillir eux-mêmes des renseignements. L'espionnage, les services de renseignement et l'observation par satellite illustrent cette dimension. Lors de la crise de Cuba, en octobre 1962, des photographies aériennes américaines prises par un avion U-2 contribuent à établir la présence de missiles soviétiques sur l'île. Le renseignement ne supprime pas le risque d'erreur, mais il fournit aux dirigeants des informations essentielles pour évaluer une situation et prendre des décisions.

La rivalité concerne aussi les technologies civiles, qui peuvent avoir des applications économiques et stratégiques. Les brevets, les équipements de pointe et les compétences spécialisées deviennent des enjeux de souveraineté et de concurrence. Les restrictions américaines imposées à partir de 2022 à l'exportation vers la Chine de certaines technologies avancées liées aux semi-conducteurs montrent que les États utilisent aussi les règles commerciales pour limiter l'accès d'un rival à des savoir-faire jugés stratégiques. La connaissance est ainsi liée à des rapports de force : la détenir, la protéger ou en restreindre l'accès peut donner un avantage.

Elle constitue également un moyen d'influence. Les États peuvent accroître leur attractivité en accueillant des étudiants et des chercheurs, en soutenant leurs universités et en diffusant leur langue, leur culture et leurs productions scientifiques. Cette influence, souvent désignée par l'expression « soft power », peut favoriser des relations diplomatiques et contribuer à faire connaître un modèle politique ou social. Les politiques d'éducation et de recherche ne sont donc pas uniquement destinées à produire des innovations : elles participent aussi au rayonnement international d'un pays.

III. Une puissance relative, qui dépend de ressources et d'acteurs nombreux

La connaissance ne devient pas automatiquement puissance. Pour transformer une découverte en avantage économique ou militaire, il faut disposer de financements, d'infrastructures, de personnels qualifiés et de capacités de production. Une innovation peut être conçue dans un pays puis fabriquée ou commercialisée ailleurs. Un État dépendant de fournisseurs étrangers pour des composants essentiels peut donc rester vulnérable, même s'il possède des chercheurs compétents. La puissance repose sur la capacité de convertir le savoir en applications et de les maintenir dans la durée.

En outre, les États ne sont pas les seuls producteurs ni les seuls détenteurs de connaissances. Les universités, les entreprises, les organisations internationales et les communautés scientifiques participent à leur production et à leur circulation. Le développement de l'informatique en réseau en fournit un exemple : ARPANET, lancé aux États-Unis à partir de 1969 sous l'impulsion de l'agence de recherche du département de la Défense, la DARPA, constitue l'un des précurseurs d'Internet. Mais le réseau s'est ensuite développé grâce à des acteurs et à des échanges dépassant le seul cadre étatique. Aujourd'hui, les grandes entreprises numériques disposent elles aussi de volumes importants de données et de moyens techniques, ce qui oblige les États à réglementer, à négocier ou à coopérer avec elles.

Enfin, la circulation des savoirs peut simultanément servir les États et échapper à leur contrôle. La coopération scientifique internationale permet de partager des résultats et de répondre à des problèmes communs, mais elle peut aussi accentuer la concurrence pour les compétences, les brevets et les débouchés. Les crises sanitaires le montrent : lors de la pandémie de Covid-19, la recherche internationale a contribué au développement rapide de vaccins, tandis que leur production et leur accès ont aussi donné lieu à des concurrences et à de fortes inégalités. Par ailleurs, la collecte massive d'informations peut porter atteinte aux libertés et susciter la défiance. Les révélations d'Edward

Snowden en 2013 sur les programmes de surveillance américains ont rendu visibles les tensions entre sécurité, renseignement et protection de la vie privée. Un usage contesté de la connaissance peut ainsi affaiblir la légitimité et l'influence d'un État.

Conclusion

La connaissance est bien un outil majeur de puissance pour les États : elle améliore leur capacité à gouverner, soutient leur économie et leur appareil militaire, nourrit leur renseignement et peut renforcer leur influence. Toutefois, elle n'est pas une puissance autonome. Sa conversion en avantage dépend des moyens industriels, financiers et humains disponibles, tandis que sa production et sa circulation impliquent de nombreux acteurs et souvent des échanges internationaux. La connaissance accroît donc la puissance lorsqu'un État sait la produire, la mobiliser et la protéger, mais elle crée aussi des dépendances, des rivalités et des débats sur ses usages.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude critique de document

10 points

L’évolution de la gestion de la forêt française

Question Consigne

Sujet p. 3

> En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, vous montrerez quels sont les acteurs et les facteurs des évolutions de la forêt française.

Analyse et démarche. Le document est un extrait de Vincent Moriniaux, « La forêt. France, XVIIe-XXIe siècle », publié dans *La Documentation photographique*, n° 8150, aux CNRS Éditions, en février 2023. Cette synthèse rétrospective porte sur l’évolution de la forêt française et expose notamment les causes de son extension depuis les années 1830. Pour répondre à la consigne, il faut distinguer les acteurs — pouvoirs publics, propriétaires privés et agriculteurs — des facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Il faut aussi nuancer le constat de l’augmentation des surfaces : il ne suffit pas à renseigner sur la composition ou la qualité écologique des forêts.

Problématique. Quels acteurs et quels facteurs expliquent les évolutions de la forêt française, de son recul avant la révolution industrielle à sa progression contemporaine ?

Plan argumenté. On montrera d’abord que les usages du bois et les nouveaux débouchés économiques, associés aux décisions de propriétaires privés et aux politiques d’aménagement de l’État, contribuent à l’extension forestière. On expliquera ensuite le rôle de la déprise agricole et des aides publiques, en particulier celles du Fonds forestier national après 1946. Enfin, on examinera les objectifs contemporains de protection et de création de puits de carbone, ainsi que les limites et les menaces que souligne le document.

Réponse rédigée.

La forêt française a fortement progressé depuis le début du XIXe siècle, mais cette évolution n’est ni uniforme dans l’espace ni imputable à un seul facteur. Vincent Moriniaux rappelle qu’au sortir de la Révolution, elle couvre moins de 15 % du territoire, contre plus du tiers du territoire métropolitain aujourd’hui. Cette évolution résulte de la transformation des usages du bois, de politiques publiques, des choix de propriétaires privés et de changements économiques et sociaux. Elle reste toutefois contrastée : le document indique une couverture forestière inférieure à 5 % dans la Manche et supérieure à 60 % dans les Landes.

Jusqu’à la révolution industrielle, les besoins en bois contribuent au recul des surfaces forestières. Le bois sert à construire des maisons et des bateaux et à produire de la chaleur. Avec l’utilisation massive du charbon comme source d’énergie, les besoins en bois ne disparaissent pas : les chemins de fer utilisent des traverses en bois et les mines des étais. Ces nouveaux débouchés encouragent les plantations. Le développement du réseau ferré permet en outre de transporter les produits forestiers et d’en élargir les marchés. Des propriétaires privés investissent alors dans la forêt, parfois dans une logique spéculative. Le document souligne que la progression des surfaces est plus forte dans les forêts privées que dans les forêts publiques : l’État n’est donc pas le seul acteur de cette évolution.

Les pouvoirs publics jouent néanmoins un rôle important à partir du XIXe siècle. Ils mènent des politiques de mise en valeur de terres jugées ingrates ou marécageuses, notamment dans les Landes, en Sologne et en Brenne, et encouragent le reboisement des terrains de montagne. La loi de 1857 relative à l’assainissement et à la mise en valeur des Landes de Gascogne, puis les lois de 1860 et de 1882 sur le reboisement et la restauration des terrains de montagne, constituent des repères de ces politiques. Les plantations visent alors à aménager et à rendre productifs certains espaces. Comme l’indique l’auteur, l’extension forestière va

FormaV - document d'entraînement non officiel

parallèlement de pair avec le recul des marécages et des friches improductives. Le boisement est donc souvent envisagé comme une mise en valeur économique de l'espace, et non nécessairement comme une restauration écologique.

La déprise agricole constitue un autre facteur majeur, particulièrement en moyenne montagne. L'abandon des terres les plus difficiles à cultiver et la désertion de villages libèrent des espaces où la forêt regagne du terrain, par évolution spontanée ou par plantation. Les agriculteurs qui quittent la terre pour chercher un emploi en ville participent ainsi indirectement à cette évolution. Après la Seconde Guerre mondiale, l'État favorise davantage les plantations par l'intermédiaire du Fonds forestier national (FFN), créé en 1946 et dissous en 2000. Selon le document, le FFN subventionne des plantations de résineux, qui poussent vite et répondent notamment aux besoins de l'économie en bois pour le papier. Les plants gratuits et les perspectives de gain incitent aussi certains agriculteurs partis travailler en ville à conserver leurs terres et à les boiser. L'auteur estime que le FFN a permis de boiser ou reboiser 2,3 millions d'hectares en un demi-siècle. Ce bilan montre à la fois le poids des décisions publiques et celui des propriétaires qui réalisent les plantations.

À l'époque contemporaine, la protection des espaces naturels et la recherche de puits de carbone contribuent également à l'évolution des forêts. Le document mentionne la gestion par l'Office national des forêts (ONF) de 10 % du linéaire côtier métropolitain. Créé en 1964, l'ONF intervient dans la gestion des forêts publiques, mais celle-ci ne doit pas être confondue avec celle de l'ensemble des forêts françaises, dont une part importante est privée. Le changement climatique a des effets contradictoires : l'augmentation du dioxyde de carbone peut favoriser la photosynthèse et la production de bois, mais les sécheresses et les incendies menacent les forêts et pourraient freiner la progression de leur surface. Le document avance également que 90 000 hectares « sortent de terre » chaque année. Comme l'extrait ne précise ni la méthode de calcul ni la période de référence exacte de cette estimation, il convient de la présenter comme le chiffre donné par l'auteur.

La source, publiée en 2023 dans une revue de synthèse, met en perspective plusieurs facteurs historiques et acteurs de l'évolution forestière. Cet extrait ne détaille cependant pas les méthodes de calcul de tous les chiffres ni les différences de composition et d'état écologique des forêts. Or une augmentation de la surface boisée ne signifie pas nécessairement une amélioration de la biodiversité : une plantation productive de résineux n'est pas équivalente à une forêt diversifiée. Les données de superficie doivent donc être complétées par une analyse de la nature des peuplements et de leur gestion.

En définitive, l'extension de la forêt française s'explique par les nouveaux débouchés du bois, les politiques d'aménagement et les aides de l'État, les investissements privés et le recul de l'agriculture. Aujourd'hui, les mesures de protection et la recherche de puits de carbone contribuent encore à son évolution, tandis que les sécheresses et les incendies liés au changement climatique constituent des menaces. La progression des surfaces forestières ne garantit toutefois pas, à elle seule, la préservation de la qualité écologique des milieux.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Repères sur l’évolution de la forêt française

1827	Adoption du Code forestier, qui encadre la gestion des forêts.
1857	Loi relative à l’assainissement et à la mise en valeur des Landes de Gascogne.
1860	Loi sur le reboisement des terrains de montagne.
1882	Loi relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne.
1946	Création du Fonds forestier national (FFN), qui subventionne des boisements et reboisements.
1964	Création de l’Office national des forêts (ONF), qui intervient dans la gestion des forêts publiques.
2000	Dissolution du FFN, après un demi-siècle d’existence.
Février 2023	Publication de la synthèse de Vincent Moriniaux dans La Documentation photographique.

Repères historiques mobilisés pour éclairer les politiques forestières évoquées dans le document.

RÉPONSE À RETENIR

Les évolutions de la forêt française résultent de l’action conjointe des pouvoirs publics, des propriétaires privés et, indirectement, des agriculteurs. Les besoins en bois liés à l’industrie et au chemin de fer, les politiques de reboisement et de mise en valeur, les plantations encouragées par le FFN après 1946 et la déprise agricole ont favorisé son extension. Aujourd’hui, les politiques de protection et la recherche de puits de carbone y contribuent également, mais les sécheresses et les incendies liés au changement climatique peuvent en freiner la progression. Enfin, l’augmentation des surfaces forestières ne prouve pas à elle seule une amélioration de la qualité écologique des forêts.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2025-amerique-sud-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.